

La charte de l'arbre

RESPECTER ET PROTÉGER LE VÉGÉTAL DANS LA VILLE



La charte de l'arbre



ÉDITO

Nice valeur universelle exceptionnelle au caractère inestimable est désormais inscrite au patrimoine mondial de l'UNESCO.

Héritière du Consiglio d'Ornato, Nice redessine petit à petit son profil de ville-jardin où la Nature y reprend toute sa place et ses droits.

La douceur de vie exceptionnelle et l'emblématique carte postale que viennent chercher des millions de visiteurs chaque année se sont bâties au fil des siècles de notre histoire, sur le formidable terreau d'une nature généreuse, d'un patrimoine architectural et urbanistique paysager sans pareil.

Face aux enjeux environnementaux sans commune mesure auxquels nous devons faire, je me suis engagé à ériger durablement Nice en capitale verte de la Méditerranée et à préserver au mieux les générations actuelles et futures.

Ainsi à l'horizon 2026, **70 hectares d'espaces perméables** seront créés et **280.000 arbres** seront plantés. A l'instar de la Promenade du Paillon qui se prolonge sur 8 hectares supplémentaires créant ainsi de vastes zones de fraîcheur et de bien-être conséquentes avec l'aménagement durable d'une véritable forêt urbaine composée de **1.500 nouveaux arbres**.

L'arbre comme fer de lance de nos actions résilientes !

La Direction des Espaces Verts de la Ville de Nice a mis en œuvre l'ensemble de son savoir au service de chacun d'entre nous, particuliers et professionnels, pour élaborer une « Charte de l'Arbre ». **Ce document unique sera une véritable référence en matière de plantation, de gestion et de protection de nos végétaux.** Ce dispositif représente le symbole d'une ville qui mise avec force et pugnacité sur la préservation de son patrimoine arboré dès aujourd'hui pour demain. Ce guide dresse ainsi les orientations à suivre sur le choix des multiples essences méditerranéennes, peu consommatrices d'eau mais à forte captation de carbone, particulièrement adaptées à notre territoire et à son climat méditerranéen si particulier.

CHRISTIAN ESTROSI

Maire de Nice

Président de la Métropole Nice Côte d'Azur

Président délégué de la Région Sud

Provence-Alpes-Côte d'Azur



La charte de l'arbre



LE MOT DU PAYSAGISTE.

Une Charte de l'Arbre - une merveilleuse idée, qui parle d'un droit d'existence de l'arbre, qui doit être protégé. Quelle belle idée de transmettre, de partager, d'offrir notre passion à tous nos visiteurs et résidents de la ville.

En réalité c'est de retrouver les bonnes manières, les bons gestes, le culte des racines niçoises et évidemment de la Côte d'Azur.

Alors cette décision de partager les émotions, les sensations particulières de ce Comté de Nice, enfant merveilleux dans ce monde universel des jardins, est un espoir sur l'évolution climatique et les comportements à venir.

Si nous pouvions écouter les confessions d'un olivier millénaire, il pourrait nous rappeler que la générosité, la patience, le respect sont les éléments majeurs pour le devenir de l'arbre.

Il faut redonner la parole à l'arbre.

Son tronc va nous rappeler l'énergie et la force de la vie. Ses branches vont nous montrer sa protection dans l'espace et la place de tous les refuges. Enfin ses racines conservatrices de patrimoine millénaire nous montreront le chemin de la résistance.

Cher arbre, mon ami, nous te souhaitons une longue vie dans cette terre niçoise, pour qu'elle reste belle, belle et belle.

JEAN MUS
Architecte de Jardins



La charte de l'arbre

L'ÉQUIPE DE GESTION DU PATRIMOINE ARBORE.

La Direction des Espaces Verts (DEV) de la Ville de Nice comporte une équipe de gestion du patrimoine arboré est composée de 15 agents et d'un apprenti en master.

La Charte de l'Arbre de la Ville de Nice est aussi la traduction de **l'engagement d'équipes de la division du patrimoine arboré** de la Direction des Espaces Verts.

Ces agents, au travers de leur intervention et de leur implication, traduisent ces engagements en **œuvrant quotidiennement à la gestion de l'ensemble des arbres et palmiers** présents sur le territoire de la Ville de Nice.



Photos d'équipe 2022. De gauche à droite et de haut en bas :

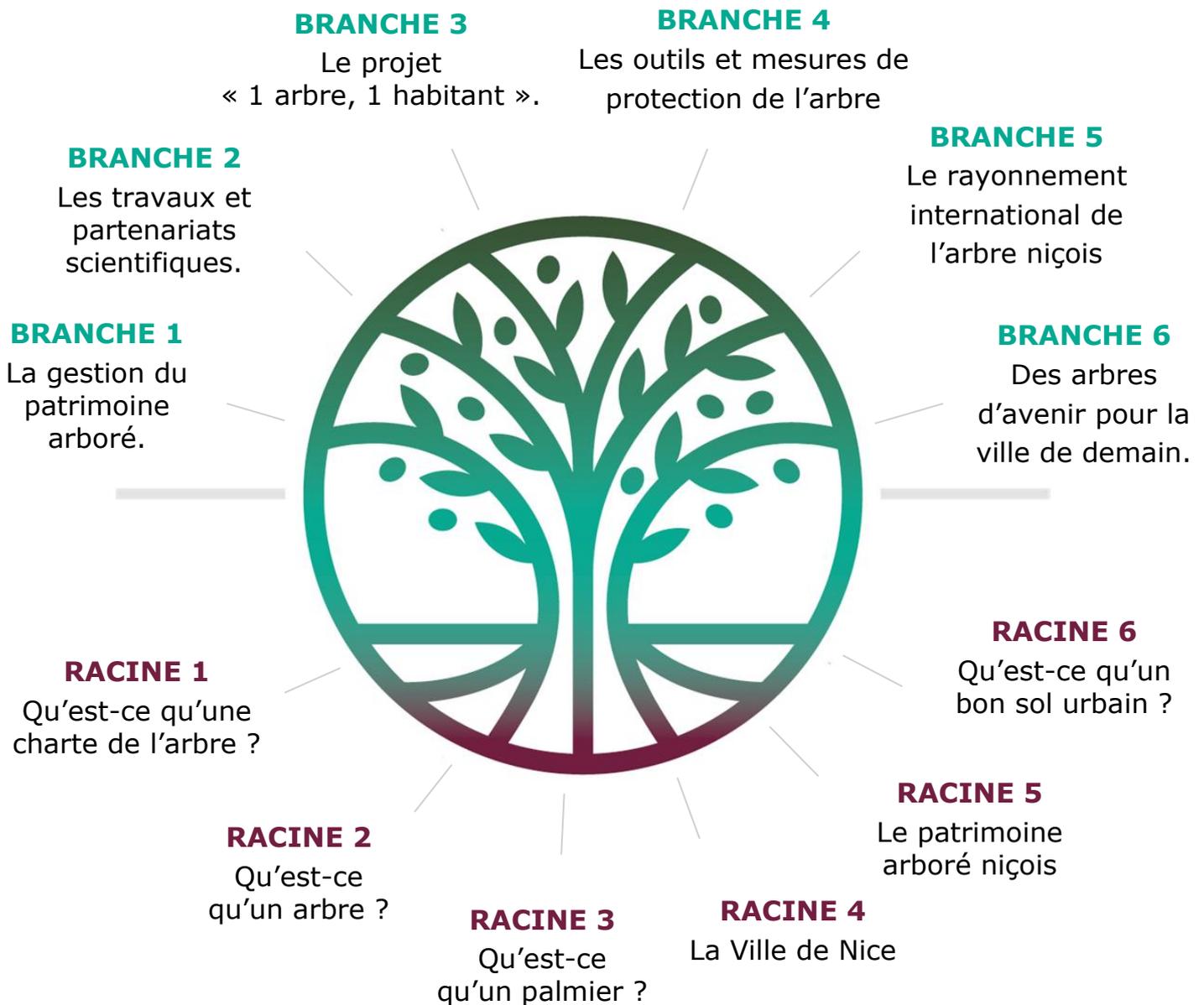
J. Vigouroux – M. Rodriguez – B. Gey – S. Rezzoug – J. Dumas – E. Besnier – J. Descamps – E. Dominici – G. Latour – E. Gros – S. Barthélémy – E. Besson – S. Girasante – S. Mieli – O. Bonacorsi – P. Bettini (absent).



La charte de l'arbre

LE GUIDE DE LECTURE DE LA CHARTE DE L'ARBRE.

La Ville de Nice écrit sa **charte de l'arbre**, document reposant sur une **symbolique (Figure 1)** le rendant **singulier, pratique** et **ludique**. Cette charte envisage ainsi d'intéresser le plus grand nombre. Acteurs institutionnels ou citoyens, cette charte a été conçue pour permettre d'apprendre sur l'arbre et les **enjeux** qui y sont associés. À l'aune des changements climatiques, la Ville de Nice s'est **engagée à planter, gérer** et **protéger** les arbres communaux mais également les végétaux implantés sur des terrains privés. Cette charte a été construite sur la symbolique de l'arbre. En ce sens, elle est divisée en trois éléments ; le **tronc**, les **racines** et les **branches**.



La charte de l'arbre

Ce **tronc** expose les **10 engagements de la Ville de Nice** et constitue le **guide** de lecture de cette charte. Ce document est l'essence même de la Charte.

Les **racines** constituent les **chapitres fondamentaux**. On y apprend ce qu'est une charte de l'arbre, ce qu'est un arbre, ce qu'est un palmier, des éléments sur la Ville de Nice et son patrimoine arboré.

Les **branches** représentent les **chapitres périphériques et évolutifs** abordant notamment :

- Les méthodes de gestion du patrimoine arboré utilisées sur le territoire communal.
- Les travaux et partenariats scientifiques engagés pour mieux connaître notre patrimoine.
- Les projets de plantation d'arbre en cours.
- Les outils et mesures de protection de l'arbre.
- Les principales reconnaissances internationales du patrimoine arboré niçois.

Cette organisation permet une individualisation des chapitres sous forme de **livrets thématiques**. La lecture du document est **facilitée**, il est possible de piocher les informations dans l'ensemble des branches et racines.



La charte de l'arbre

ENGAGEMENTS DE LA CHARTE.

Par le biais de cette charte, la Ville de Nice prend **dix engagements**. Ils symbolisent l'**attache** et la **considération** que la Ville de Nice porte à son **patrimoine arboré**. Ils seront ainsi déclinés en **actions concrètes**, dont les impacts pourront être mesurés par des **indicateurs**.

	ENGAGEMENTS	ACTIONS	INDICATEURS
1	Pérenniser le patrimoine arboré grâce à une gestion durable.	Respecter le végétal.	Quantité d'arbres gérés en port pseudo-libre.
2	Atténuer les effets du changement climatique sur le territoire en priorisant la plantation d'arbres.	Planter des arbres.	Quantité d'arbres plantés.
3	Se prémunir des effets du changement climatique grâce à la plantation d'essences adaptées au futur climat local.	Adapter la palette végétale.	Nombre de taxons dans la palette végétale.
4	Séquestrer le CO ₂ émis par les différents acteurs de la Ville de Nice.	Planter des arbres sur le domaine privé.	Quantité d'arbres plantés sur le domaine privé.
5	Lutter contre l'imperméabilisation des sols.	Végétaliser les cours d'écoles.	m ² de surfaces végétalisées.
6	Mener une politique d'amélioration de la qualité de l'air et de rafraîchissement urbain par l'arbre.	Créer de nouveaux espaces verts (ex : St Jean d'Angely).	m ² de surface repris au minéral.
7	Garantir un cadre de vie, la santé et le bien-être des populations.	<ul style="list-style-type: none">• Villes et Villages Fleuris.• Ville de villégiature d'hiver (Unesco)	Obtention de labels.
8	Protéger l'arbre en ville.	Intégrer des outils de protection dans le PLUm.	Existence de documents d'urbanisme modifiés.
9	Concilier croissance urbaine et économique de la ville avec la croissance des espaces verts et de la présence arborée sur le territoire.	Réaliser l'extension de la ligne de tramway.	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'arbres plantés.• m² de surfaces végétalisées.
10	Mettre en place une politique de sensibilisation du grand public.	<ul style="list-style-type: none">• Avril au jardin.• Distribuer des arbres aux scolaires.	Nombre d'individus/enfants concernés.



Charte de l'Arbre de la Ville de Nice.

Plan d'organisation.

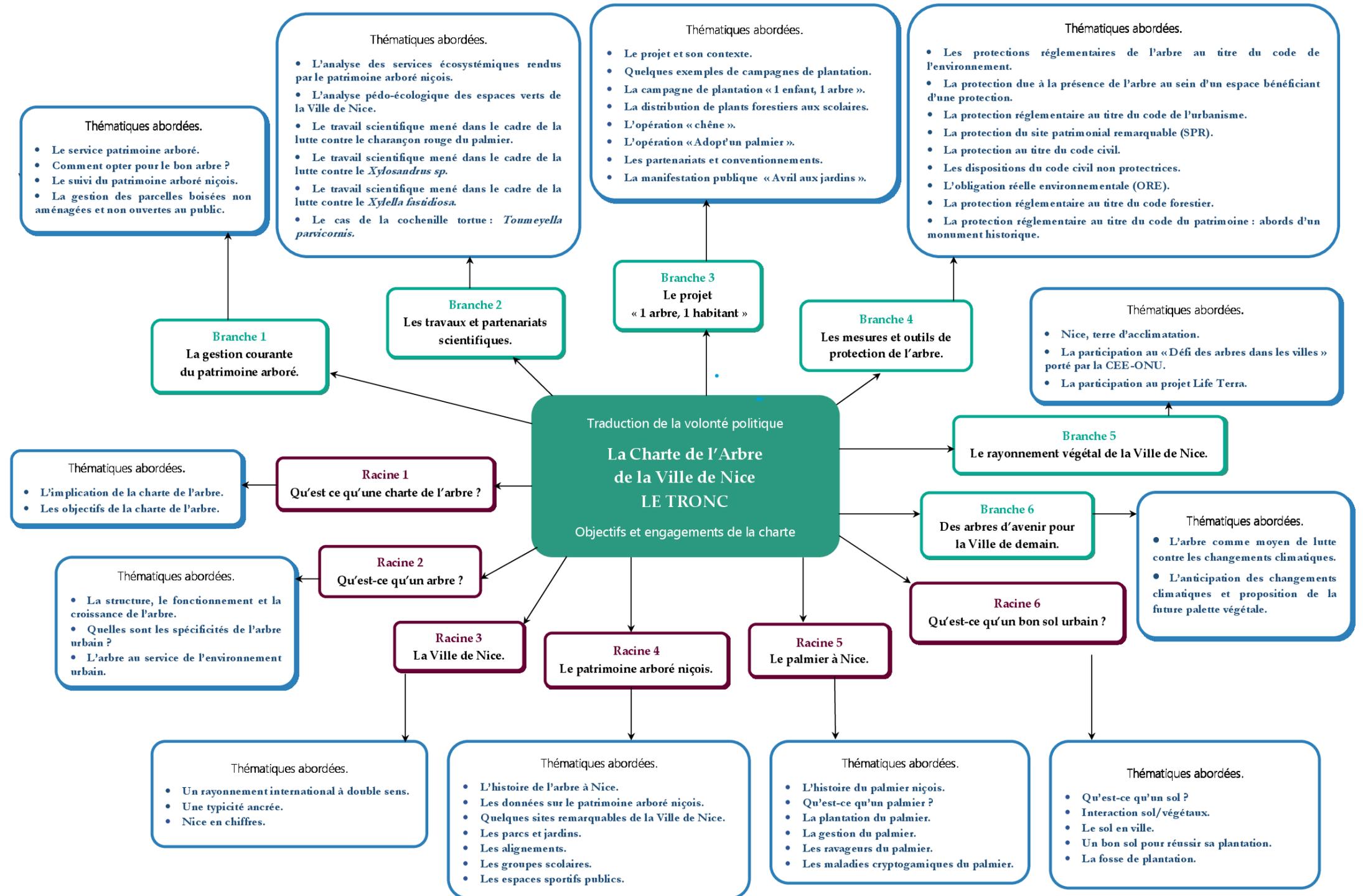


Table des matières.

Racine 1 : Qu'est-ce qu'une charte de l'arbre ?

- A. L'implication de la charte de l'arbre.
- B. Les objectifs de la charte de l'arbre.

Racine 2 : Qu'est-ce qu'un arbre ?

- A. La structure, le fonctionnement et la croissance de l'arbre.
- B. Quelles sont les spécificités de l'arbre urbain ?
- C. L'arbre au service de l'environnement urbain.

Racine 3 : La Ville de Nice.

- A. Un rayonnement international à double sens.
- B. Une typicité ancrée.
- C. Nice en chiffres.

Racine 4 : Le patrimoine arboré niçois.

- A. L'histoire de l'arbre à Nice.
- B. Les données sur le patrimoine arboré niçois.
- C. Quelques sites remarquables de la Ville de Nice.
- D. Les parcs et jardins.
- E. Les alignements.
- F. Les groupes scolaires.
- G. Les espaces sportifs publics.

Racine 5 : Le palmier à Nice.

- A. L'histoire du palmier niçois.
- B. Qu'est-ce qu'un palmier ?
- C. La plantation du palmier.
- D. La gestion du palmier.
- E. Les ravageurs du palmier.
- F. Les maladies cryptogamiques du palmier.

Racine 6 : Qu'est-ce qu'un bon sol urbain ?

- A. Qu'est-ce qu'un sol ?
- B. Interaction sol/végétaux.
- C. Le sol en ville.
- D. Un bon sol pour réussir sa plantation.
- E. La fosse de plantation.

Tronc : Les engagements.



La charte de l'arbre

Branche 1 : La gestion courante du patrimoine arboré niçois.

- A. Le service patrimoine arboré.
- B. Comment opter pour le bon arbre ?
- C. Le suivi du patrimoine arboré niçois.
- D. La gestion des parcelles boisées non aménagées et non ouvertes au public.

Branche 2 : Les travaux et partenariats scientifiques visant l'amélioration continue des pratiques et des connaissances sur le patrimoine arboré niçois.

- A. L'analyse des services écosystémiques rendus par le patrimoine arboré niçois.
- B. L'analyse pédo-écologique des espaces verts de la Ville de Nice.
- C. Le travail scientifique mené dans le cadre de la lutte contre le charançon rouge du palmier.
- D. Le travail scientifique mené dans le cadre de la lutte contre le *Xylosandrus sp.*
- E. Le travail scientifique mené dans le cadre de la lutte contre le *Xylella fastidiosa*.
- F. Le cas de la cochenille tortue : *Toumeyella Parvicornis*.

Branche 3 : Les projets territoriaux visant l'enrichissement du patrimoine arboré et proposant de répondre aux enjeux environnementaux : Le projet « 1 arbre, 1 habitant ».

- A. Le projet et son contexte.
- B. Quelques exemples de campagnes de plantation.
- C. La campagne de plantation « 1 enfant, 1 arbre ».
- D. La distribution de plants forestiers aux scolaires.
- E. L'opération « chêne ».
- F. L'opération « Adopt'un palmier ».
- G. Les partenariats et conventionnements.
- H. La manifestation publique « Avril aux jardins ».

Branche 4 : Les mesures et outils de protection de l'arbre.

La réglementation à l'échelle nationale.

- A. Les protections réglementaires de l'arbre au titre du code de l'environnement.
- B. La protection due à la présence de l'arbre au sein d'un espace bénéficiant d'une protection.
- C. La protection réglementaire au titre du code de l'urbanisme.
- D. La protection du site patrimonial remarquable (SPR).
- E. La protection au titre du code civil.
- F. Les dispositions du code civil non protectrices.
- G. L'obligation réelle environnementale (ORE).
- H. La protection réglementaire au titre du code forestier.
- I. La protection réglementaire au titre du code du patrimoine : les abords d'un monument historique.



La charte de l'arbre

La réglementation locale.

Branche 5 : Le rayonnement des arbres de la Ville de Nice.

- A. Nice, terre d'acclimatation.
- B. La participation au « Défi des arbres dans les villes » porté par la CEE-ONU.
- C. La participation au projet Life Terra.

Branche 6 : Des arbres d'avenir pour la ville de demain.

- A. L'arbre comme moyen de lutte contre les changements climatiques.
- B. L'anticipation des changements climatiques et proposition de la future palette végétale.

